

L'AJEFA et la FAAFC fondent un partenariat contre les abus et la fraude

En janvier 2013, l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) et la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada (FAAFC) ont signé une entente de partenariat dans la réalisation d'objectifs communs à savoir :

- Sensibiliser les aînés et les communautés francophones à la présence des abus et des mauvais traitements envers les personnes aînées;
- Offrir de l'information et des ressources en français aux personnes aînées francophones et à la communauté;
- Mettre en place des stratégies et des mécanismes qui éventuellement apporteront des solutions concrètes dans l'appui aux victimes d'abus et de mauvais traitements dans les communautés francophones en milieu minoritaire;
- Appuyer les réseaux de juristes et les regroupements d'aînés francophones dans les communautés en milieu minoritaire et collaborer ensemble afin d'assurer la mise en place de comités consultatifs provinciaux ainsi que la mise en place d'un Réseau national de partenaires œuvrant dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

Les juristes et les aînés : une collaboration fructueuse et efficace

Grâce à cette entente, les associations de juristes francophones et les associations d'aînés des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse ont débuté une collaboration menant à l'élaboration d'outils et de présentations conjointes. Le partenariat a été initié par l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés/sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés.

Les associations de juristes et les regroupements d'aînés se sont rassemblés autour d'un enjeu qu'est la maltraitance, la négligence et l'exploitation financière des personnes aînées dans

les communautés francophones. Cette collaboration prend notamment la forme d'un guide à l'intention des aînés, qui porte un titre sensiblement différent d'une province à l'autre, mais conserve les mêmes caractéristiques de qualité et de pertinence.

En effet, selon leur province, les aînés ont accès à une version adaptée du guide, qui est un véritable outil d'information sur les abus et la fraude auxquels ils sont parfois confrontés. Ce livret vise à expliquer ce qu'est un mauvais traitement et ce qu'est la négligence, et la relation entre la capacité mentale et les lois relatives aux mauvais traitements. Il fournit une gamme d'informations résumées sur les différentes lois applicables en matière de mauvais traitement, de négligence et de protection des aînés. Il identifie les ressources, permettant aux aînés ou à leurs proches de dénoncer des mauvais traitements ou d'obtenir de l'information supplémentaire.

Le guide a été élaboré selon des principes directeurs tels que le respect des valeurs individuelles et de l'autonomie; l'importance de demander le consentement de la personne aînée et de la faire participer aux décisions et à la résolution de problème. L'énoncé de principes s'oppose à l'âgisme et à une aide intrusive; on recommande aux gens qui souhaitent aider une intervention la moins intrusive possible.

Par ailleurs, les guides rappellent que les mauvais traitements et la négligence peuvent survenir de façon inattendue et que l'ignorance des lois n'est pas une excuse pour mal agir ou ne pas intervenir si une personne aînée est maltraitée, abusée, exploitée ou négligée. Finalement, il faut respecter les garanties juridiques des personnes âgées, tout en répondant aux besoins d'aide, d'assistance ou de protection de façon effective.

Ateliers conjoints

Quant aux présentations conjointes (juriste/aînés) sur les abus et la fraude envers les personnes aînées, elles sont souvent ponctuelles. Elles ont toutes pour but d'informer et de sensibiliser les aînés et leurs proches.